

#### Article 4 : Catégories

Ce concours comporte 3 catégories :

Catégorie 1 : Maisons fleuries avec Jardin, Façades de Maisons, Balcons, Terrasses

Catégorie 2 : Maisons fleuries avec aménagements paysagers

Catégorie 3 : Campings, commerces et terrasses fleuris

#### Article 5 : Critères de notation

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- Qualité et répartition du fleurissement, diversité / choix des variétés (volume du fleurissement)
- Harmonie / contraste / couleur
- Aspect général / propreté / entretien
- Valorisation d'objets / Qualité des contenants (pots ou bacs à réserve d'eau)

#### Article 6 : Déroulement du concours

Les membres du jury communal prendront des photos du site depuis la voie publique durant la saison estivale sans date précise.

Les membres du jury se réuniront pour délibérer sur la base des grilles d'évaluation et des visuels sur supports numériques.

#### Article 7 : Résultats et remise des prix

Les lauréats seront récompensés par un prix en bon d'achat.

Les résultats seront proclamés dans la presse locale et affichés en Mairie.

Pour la remise des récompenses, les modalités restent à définir (à retirer en Mairie ou lors d'une cérémonie).



## Bulletin d'inscription concours des Maisons et façades fleuries

La municipalité de Domessin organise un  
Concours des Maisons et Façades Fleuries.

Il est ouvert à tous les habitants qui participent à  
l'embellissement de la commune et à  
l'amélioration du cadre de vie.

